

Diplôme Universitaire 2 « libre » Modalités et réglementation (Année universitaire 2026-2027)

Le DU 2 « libre » est une possibilité offerte aux étudiant·e·s du CELSA de réaliser un projet professionnel ou personnel à l'étranger à l'issue de leur cursus, sous réserve de l'obtention du Master 2. Ce projet d'expatriation est entièrement organisé par l'étudiant·e, avec une obligation de séjour d'au moins six mois à l'étranger. Le DU 2 « libre » doit impérativement débiter par l'expatriation.

Validation du DU 2 « libre »

À l'issue du DU, un mémoire doit être rendu au plus tard le 1er septembre 2027, par mail à : lisa.bolz@sorbonne-universite.fr

Le mémoire peut prendre deux formes :

- Un écrit d'une trentaine de pages environ
- Ou une production médiatique (uniquement après validation préalable par la responsable pédagogique)

Le rendu doit obligatoirement inclure :

- Une problématique liée à votre expérience d'expatriation
- Une réflexion sur une ou plusieurs thématiques choisies
- Une analyse critique de votre séjour à l'étranger

Les frais du DU 2 libre

- 429,00 € à régler entre juillet et fin septembre
- Les frais d'inscription éventuels dans une université étrangère sont à la charge de l'étudiant·e
- Mutuelle étudiante (recommandée)
- Assurance rapatriement et une prise en charge des frais médicaux (fortement recommandées)
- ⚠ Les bourses et aides à la mobilité ne s'appliquent pas aux DU

Démarches administratives

L'inscription administrative en DU2 se fait à la Sorbonne, après validation du M2 :

- Être titulaire du Master 2 (soutenance du mémoire en première session)
- Avoir reçu l'attestation d'autorisation d'inscription en DU émise par le service DU du CELSA
- Remplir le dossier d'inscription en DU

Stages pendant le DU 2 « Libre »

- ⚠ Un seul stage (à l'étranger) par étudiant·e sur l'année universitaire est autorisé.
- ⚠ Aucun stage en France n'est autorisé pour les étudiant·e·s en DU 2 « libre ».

Conditions générales :

- Durée obligatoire : entre 3 et 6 mois
- Seul un stage à l'étranger est autorisé.
- Fin du stage impérativement avant le 31 août 2027
- Exception pour les étudiants en journalisme : stage de maximum 2 mois

Procédure de demande de convention de stage

L'étudiant·e doit :

1. Télécharger la demande de convention de stage sur le Career Center du CELSA, rubrique « L'international »
2. Obtenir la validation des missions par la responsable pédagogique des relations internationales (mail à lisa.bolz@sorbonne-universite.fr avec lettres-celsa-emplois-stages@sorbonne-universite.fr en copie)
3. S'inscrire sur le fil d'Ariane du Ministère des Affaires Étrangères

Dates importantes pour une demande pour l'année 2026 / 2027

- **2 octobre 2025 - 18h30** : réunion d'information
- **15 mai 2026** : envoi des dossiers de candidature
- **1er juin 2026** : notifications d'acceptation

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Lisa Bolz

lisa.bolz@sorbonne-universite.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE :

Catherine Jolis

Tél. : 01 46 43 76 02

catherine.jolis@sorbonne-universite.fr

Toutes les informations sur le site du CELSA : <https://www.celsa.fr/international/partir-etudier-a-letranger/>